

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Septième session**  
**Genève, 2 – 6 mai 2011**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document est le deuxième rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et il couvre la période de janvier à décembre 2010. Il est rappelé que le Directeur général a respecté son engagement en présentant son rapport sur le sujet au Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa cinquième session, tenue du 26 au 30 avril 2010.
2. Le présent rapport est structuré en trois parties : la première partie donne un aperçu de l'intégration du Plan d'action pour le développement; la deuxième partie présente un résumé des projets relevant du Plan d'action; la troisième partie présente les perspectives d'avenir. En outre, l'annexe I du document donne une vue d'ensemble de l'état de la mise en œuvre des recommandations et l'annexe II donne une vue d'ensemble des principales réalisations des 19 projets du Plan d'action pour le développement qui sont en cours de mise en œuvre.

## **PREMIÈRE PARTIE : INTÉGRATION DU PLAN D'ACTION DE L'OMPI POUR LE DÉVELOPPEMENT**

### **Intégration du Plan d'action pour le développement dans les activités de programme de l'OMPI**

3. Le programme et budget pour 2010-2011 forme la base de l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'Organisation. La démarche consistant à établir des liens entre les recommandations du Plan d'action pour le développement et les divers programmes de fond de l'Organisation qui a été adoptée pour la première fois dans le cadre du programme et budget révisé pour 2009 a été améliorée pour répondre à l'évolution des tendances au sein des activités et de la prestation de services proposés par l'Organisation pour l'exercice biennal 2010-2011. Ces liens continuent, d'une part, de fournir des indications relatives aux principes et aux exigences du Plan d'action pour le développement et, d'autre part, de veiller à ce que les États membres et le Secrétariat puissent surveiller et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.
4. Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI accorde une place prioritaire au développement et vise à intégrer les 45 recommandations et les principes du Plan d'action pour le développement dans les activités déployées par l'Organisation au titre des neuf objectifs stratégiques. Cette place prioritaire garantit la viabilité à long terme de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement car les futures propositions relatives au programme et budget biennal continueront d'être guidées par cette direction stratégique.
5. À la suite des liens du Plan d'action pour le développement figurant dans le programme et budget révisé de 2009, le Rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (document A/48/6) comprenait pour la première fois sous chaque programme une section qui rendait compte aux États membres du rôle et de la contribution d'un programme à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Le rapport sur l'exécution du programme contenait également en annexe un compte rendu des dépenses consacrées aux activités de développement, établissant une comparaison entre les dépenses réelles et le budget révisé pour 2008/2009 relatif aux activités de développement. Si cet aspect a signifié une amélioration importante de l'évaluation de l'exécution du programme et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, l'objectif serait d'intégrer harmonieusement la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement dans le rapport sur l'exécution du programme de l'Organisation et d'éviter les doublons tout en produisant des résultats clairs.
6. Alors que l'OMPI continue d'approfondir l'intégration du Plan d'action pour le développement dans ses activités, dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI visant à soutenir le suivi et l'évaluation des activités relatives au développement (DA\_33\_38\_41\_01), un bilan a été réalisé en vue d'examiner l'adéquation du cadre actuel des résultats (programme et budget 2010/2011) en ce qui concerne le développement et l'intégration des considérations relatives au développement et des projets et recommandations du Plan d'action pour le développement. Ce bilan a permis de dégager des éléments utiles quant aux domaines dans lesquels l'intégration du Plan d'action pour le développement pourrait être renforcée dans le programme et budget pour 2012-2013. En outre, une analyse macroéconomique

de l'état de la gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation a été réalisée. Elle a donné lieu à plusieurs recommandations de haut niveau relatives au cadre de planification organisationnelle pour l'exercice biennal 2012-2013.

7. En octobre 2009, les assemblées des États membres de l'OMPI ont prié le Secrétariat "de procéder à un examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le CDIP pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement, en vue de soumettre les recommandations issues de cet examen au Comité du programme et budget à sa prochaine session ordinaire". Par conséquent, le Secrétariat a procédé à un examen des pratiques ancienne et actuelle en matière de financement et de mise en œuvre des projets et activités relatifs au Plan d'action pour le développement dans le contexte général du cycle du programme et budget de l'OMPI et une proposition relative à la "procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement" a été adoptée par l'Assemblée de l'OMPI en septembre 2010. Un élément essentiel de l'examen réalisé par le Secrétariat a consisté à faire en sorte que les projets et les activités du Plan d'action pour le développement soient intégrés dans le cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'Organisation afin de faciliter leur suivi et leur évaluation dans le contexte général de l'exécution du programme.
8. L'adoption des mécanismes de coordination et modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports par les États membres a été un succès marquant de 2010. Ces mécanismes fournissent des outils supplémentaires pour permettre au CDIP de faire en sorte que les questions de développement fassent partie intégrante des travaux de l'OMPI.
9. Les programmes de formation de l'Académie de l'OMPI contribuent de manière significative à la mise en œuvre des recommandations du groupe A du Plan d'action pour le développement en répondant aux besoins des États membres en matière de formation. En 2010, les cours d'enseignement à distance ont dispensé un enseignement et une formation en propriété intellectuelle à plus de 40 000 participants dont plus de 75% provenaient des pays en développement et des pays les moins avancés. Ainsi que l'ont demandé les États membres, en 2010, un projet a été lancé afin d'intégrer le Plan d'action pour le développement de l'OMPI dans ces cours d'enseignement à distance (DL) qui remportent un succès considérable. L'approche axée sur l'étudiant a été conçue pour conférer une plus grande visibilité à l'enseignement de la propriété intellectuelle et au développement. Ainsi, des modules spécifiques sont mis au point pour le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) et les cours sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201), sur les marques, les indications géographiques et les dessins et modèles industriels (DL-302) et sur les brevets (DL-301) dont le Plan d'action de l'OMPI pour le développement fait partie intégrante. Le premier de ces modules se terminera en avril 2011.
10. À la suite de délibérations sur la liste des consultants présentée à la troisième session du CDIP (document CDIP/3/2), aux fins de la recommandation n° 6, la structure de la liste a été révisée pour tenir compte des observations formulées par les États membres. Il est rappelé que la liste des consultants fait désormais partie du "projet relatif à la base de données d'assistance technique en propriété intellectuelle (IP-TAD)" et qu'elle est disponible en ligne. Elle contient des informations sur les consultants engagés par l'Organisation pour entreprendre des activités d'assistance technique en propriété intellectuelle au niveau national. Compte tenu des lois relatives au caractère confidentiel des informations, le consentement des consultants a été demandé et la base de données est alimentée à mesure que les consentements sont reçus.

11. Dans l'esprit des recommandations n<sup>os</sup> 8, 10 et 11 du Plan d'action pour le développement, l'accès à l'information en matière de brevets a été amélioré grâce à l'indexation des collections de brevets nationales qui ont été incluses dans la plate-forme Patentscope®. Les collections de brevets de l'Argentine, du Maroc, de l'Espagne, de la Colombie, du Costa Rica, du Guatemala, du Panama, du Pérou et de l'Uruguay ont été téléchargées et indexées dans Patentscope. Les travaux visant à franchir les barrières linguistiques empêchant l'accès à l'information en matière de brevet figurant dans Patentscope® se sont également poursuivis avec la mise en place d'une fonction de recherche d'information multilingue (CLIR) dans Patentscope® recouvrant l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et le japonais. Les interfaces chinoise, portugaise et russe de Patentscope® ont également été mises au point et sont disponibles. Le service Google de traduction a été intégré à Patentscope® de façon à permettre aux utilisateurs d'effectuer facilement une traduction automatique des descriptions et des revendications figurant sous forme textuelle dans Patentscope®.
  
12. Au cours de l'année 2010, l'OMPI a maintenu une coopération soutenue avec d'autres organisations intergouvernementales, en particulier avec les organisations du système des Nations Unies. Il est rappelé qu'un certain nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n<sup>os</sup> 30 et 42 traitent de cette question. La coopération de l'OMPI a consisté à soutenir le travail des autres organisations sur les questions relatives à la propriété intellectuelle, par exemple, la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action mondiaux de l'OMS pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle et à fournir des avis techniques à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et au sommet de Rio plus 20, à négocier des processus et à réaliser les travaux préparatoires pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Istanbul en mai 2011, et l'Assemblée générale des Nations Unies sur la contribution de l'OMPI à l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, enfin à examiner la collaboration avec d'autres organisations en vue de la mise en œuvre des programmes et activités de l'OMPI, notamment la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. À cet effet, en 2010, l'OMPI a conclu des accords de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN). L'OMPI a également continué à participer activement aux réunions régulièrement organisées par diverses institutions des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI), le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), la Banque mondiale, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB) et le Comité de haut niveau sur les programmes afin d'assurer une meilleure coopération et de tirer parti des compétences complémentaires des différentes organisations intergouvernementales. Le travail de l'OMPI avec l'OMC a consisté à soutenir les manifestations nationales et régionales, y compris les ateliers régionaux sur le processus d'évaluations des besoins des pays les moins avancés (PMA) et la base de données d'assistance technique liée au commerce mondial. L'OMPI a également pris part à des discussions avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'UIT afin d'élaborer un programme d'activités de collaboration. En 2010, l'OMPI a apporté des contributions à divers processus et programmes intergouvernementaux et des Nations Unies et a demandé la présentation de communications sur divers sujets, par exemple, au Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) et à la

Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD), au Conseil économique et social (ECOSOC), à l'OMC, à la CNUCED, à la Banque mondiale, au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

13. En ce qui concerne les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'OMPI a publié sur son site Web des informations sur ses activités concernant le soutien à la réalisation de ces objectifs et elle a apporté une contribution au document final du Sommet mondial des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et une note sur l'initiative de l'OMPI concernant les personnes atteintes de déficience visuelle pour un rapport des Nations Unies sur la réalisation de ces objectifs pour les personnes souffrant de handicaps.
14. La participation de la société civile a également été renforcée dans plusieurs réunions de l'OMPI (recommandation n° 42). En 2010, les assemblées des États membres de l'OMPI ont décidé d'octroyer le statut d'observateur aux huit ONG internationales et à six ONG nationales. Par ailleurs, les représentants d'ONG ont été plus souvent invités à participer à un grand nombre d'activités de l'OMPI, notamment les activités relatives au Plan d'action pour le développement et les réunions d'information sur les activités de l'OMPI. Cette dernière, qui a également participé activement à des réunions organisées par d'autres institutions sur des questions relatives au Plan d'action pour le développement, se félicite de l'intérêt qu'a suscité ce sujet parmi bon nombre d'institutions de la société civile, y compris un grand nombre qui ne participent pas ordinairement aux activités de l'OMPI.
15. À la suite d'une demande des États membres, un document (CDIP/5/4) traitant de cinq éléments de flexibilité relatifs aux brevets a été présenté à la cinquième session du CDIP, tenue du 26 au 30 avril 2010. À cette session, les États membres ont demandé à l'OMPI d'élargir la portée de ces travaux afin d'inclure d'autres éléments de flexibilité. À la sixième session du CDIP, tenue du 22 au 26 novembre 2010, lors de l'examen du "futur programme de travail sur les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle" (CDIP/6/10), les États membres sont convenus que les éléments de flexibilité ci-après seraient traités : les périodes de transition accordée aux pays membres de l'OMC pour appliquer l'Accord sur les ADPIC; les questions relatives à la brevetabilité des substances existant dans la nature; la divulgation; les systèmes d'examen quant au fond; la possibilité pour les pays d'adopter l'outil du contrôle d'office des contrats de licence par les offices de propriété intellectuelle afin d'éviter les pratiques anticoncurrentielles (CDIP/5/4, deuxième partie). À la même session, le comité a également demandé à l'OMPI de mener certaines activités de diffusion de l'information, dont la création d'une page sur le site Web de l'OMPI; la création d'une base de données contenant des ressources relatives aux éléments de flexibilité; et l'organisation de réunions au niveau régional afin de recenser les difficultés rencontrées par les pays en développement et les pays les moins avancés dans la mise en œuvre des éléments de flexibilité à l'échelle nationale.

#### **Intégration du Plan d'action pour le développement dans les travaux des autres organes de l'OMPI**

16. Les différents organes de l'OMPI sont restés conformes aux principes énoncés dans les recommandations n<sup>os</sup> 15, 17, 21, 22 et 44 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Les ordres du jour et les questions à examiner ont été fixés par les

États membres lors des précédentes sessions de chaque organe pour par l'Assemblée générale. En tant que modérateur dans le cadre des travaux des différents comités et groupes de travail et des négociations entre États membres, le Secrétariat a gardé la neutralité comme principe fondamental.

17. Les paragraphes ci-après résument la façon dont les divers organes de l'OMPI, notamment les comités chargés d'élaborer des normes et les groupes de travail, ont traité le Plan d'action pour le développement.
- a) Comité permanent du droit des brevets (SCP) : un certain nombre de documents présentés aux quatorzième et quinzième sessions, tenues du 25 au 29 janvier 2010 et du 11 au 15 octobre 2010, respectivement, ainsi que les débats ayant eu lieu à ces sessions, concernaient directement le Plan d'action de l'OMPI pour le développement. En particulier, en ce qui concerne la recommandation n° 22, une étude sur les exclusions de la brevetabilité et les exceptions et limitations relatives aux droits (document SCP/15/3), réalisée par un groupe d'experts universitaires extérieurs, a été présentée à la quinzième session du SCP. En outre, conformément aux recommandations n<sup>os</sup> 19, 22 et 23, le Secrétariat a réalisé une étude préliminaire sur le transfert de technologie (document SCP/14/4) et le comité a examiné de manière approfondie ce sujet à ses quatorzième et quinzième sessions. Le comité est convenu de poursuivre ses travaux sur ces sujets.
  - b) Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) : le SCCR a poursuivi ses consultations informelles avec la participation d'experts de toutes les régions afin de contribuer aux délibérations du comité. En 2010, des consultations informelles à participation non limitée sur les limitations et exceptions ont été organisées à Genève les 26 et 27 mai, suivies de consultations informelles à participation non limitée sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, qui se sont tenues le 28 mai. Trois propositions concernant des instruments normatifs dans le domaine des exceptions et limitations ont été présentées à la vingtième session du SCCR (SCCR/20/10, 11 et 12). De nombreuses délégations ont établi un lien entre les travaux en vue d'un éventuel traité sur les limitations et exceptions et les objectifs Plan d'action pour le développement. Le comité a également poursuivi ses discussions et l'application de mesures pratiques visant à permettre aux aveugles, aux déficients visuels et aux autres personnes souffrant d'un handicap de lecture de mieux accéder aux œuvres protégées par le droit d'auteur. Les travaux de la plate-forme des parties prenantes représentant les déficients visuels se sont poursuivis tout au long de 2010 dans le but de concevoir des solutions pour présenter les œuvres publiées dans des versions accessibles.
  - c) Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) : le SCT a continué à travailler sous le contrôle des membres conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement et, plus particulièrement, à la recommandation n° 15. Par exemple, en 2010, le SCT a adopté un document de référence sur les motifs de refus pour tous les types de marques qu'il a publié dans les six langues officielles afin qu'il serve de document de référence (WIPO/STrad/INF/5 : Motifs de refus pour tous les types des marques). De même, le SCT est convenu de finaliser un document de référence sur Aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives et de le publier (WIPO/STrad/INF/6 : Aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives). Tout en adoptant et en

publiant ces documents, le SCT a établi une série de références qui prennent en considération différents niveaux de développement ainsi qu'un équilibre entre les coûts et les avantages. Elles sont le résultat d'un processus participatif qui prend en considération les intérêts et les priorités de l'ensemble des États membres ainsi que les points de vue des autres parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales et les ONG accréditées. Par ailleurs, le SCT a mené une consultation ouverte et équilibrée sous la forme d'un questionnaire concernant la protection des noms de pays contre leur enregistrement ou leur utilisation comme marques. L'élaboration de ce questionnaire a été le fruit des efforts concertés de tous les membres du SCT et les résultats ont été présentés en vue d'autres délibérations à la vingt-quatrième session du SCT (SCT/24/6).

- d) Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) : dans le cadre du nouveau mandat octroyé par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2009, l'IGC "engage des négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles". Ce mandat est considéré comme le plus solide jamais confié au comité intergouvernemental et les travaux entrepris par ce dernier dans le cadre de son nouveau mandat constituent un progrès important vers la mise en œuvre de la recommandation n° 18 du Plan d'action pour le développement. Ce mandat prévoit aussi la constitution de groupes de travail intersessions afin de faciliter les négociations de l'IGC. Le comité intergouvernemental a toujours été dirigé par les États membres et constitué un processus participatif et ouvert qui est doté de mécanismes uniques spécifiquement destinés à veiller à ce que des intérêts et des priorités très divers soient pris en considération. Les questions à l'examen au sein du comité intergouvernemental sont directement liées au développement économique, culturel et technologique et présentent un intérêt particulier pour les pays en développement, les PMA et leurs communautés.
- e) Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) : la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement a orienté le programme de travail adopté par le comité consultatif pour sa sixième session (du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2010). Ces travaux comprennent une analyse des méthodes appliquées dans les études existantes pour évaluer les conséquences économiques de la contrefaçon et du piratage; des recherches visant à déterminer les différents types d'infractions et de motivations s'agissant des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, compte tenu de variables sociales, économiques et techniques et de différents niveaux de développement; des études ciblées visant à élaborer des méthodologies analytiques servant à mesurer l'incidence sociale, économique et commerciale de la contrefaçon et du piratage sur les sociétés, compte tenu de la diversité des réalités économiques et sociales, ainsi que des différents stades de développement; et une analyse de diverses initiatives, d'autres modèles et d'autres options possibles dans une perspective de bien-être socioéconomique pour faire face aux défis posés par la contrefaçon et le piratage. Durant la sixième session du comité consultatif, les délégations ont donné leur opinion sur la contribution du comité à la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Ces opinions seront transmises par le président aux assemblées des États membres de l'OMPI en 2011.

- f) Groupe de travail du PCT : à sa troisième session, tenue à Genève du 14 au 18 juin 2010, le Groupe de travail du PCT a examiné une étude préparée par le Bureau international intitulée "La nécessité d'améliorer le fonctionnement du système du PCT" (PCT/WG/3/2). La cinquième partie de cette étude abordait la question de savoir quelles recommandations applicables du Plan d'action pour le développement pourraient être adaptées au développement du PCT. Dans ce contexte, l'étude a expressément dégagé les recommandations du plan d'action, notamment des groupes A et C, considérées comme particulièrement pertinentes pour les objectifs généraux du PCT, notamment pour faciliter le transfert de technologie et l'assistance technique à l'intention des pays en développement. Sur la base de cette étude, le Groupe de travail du PCT a approuvé une série de recommandations portant sur diverses mesures que devraient prendre le Bureau international, les déposants, les États contractants et les offices nationaux (agissant à la fois en qualité d'administrations nationales et d'administrations internationales) afin d'accroître l'efficacité du système du PCT en ce qui concerne tant le traitement des demandes de brevet que l'appui au transfert de technologie et l'assistance technique en faveur des pays en développement. Le groupe de travail a aussi demandé la réalisation d'une série d'études afin d'évaluer dans quelle mesure le système du PCT a atteint ses objectifs en matière de diffusion de l'information technique, de facilitation de l'accès à la technologie et de fourniture d'assistance technique aux pays en développement. Ces études contiendront des recommandations sur les moyens permettant au PCT d'obtenir de meilleurs résultats dans ces domaines et examineront aussi la possibilité de faire appel à des ressources extrabudgétaires pour le financement des projets d'assistance technique. Ces études seront examinées par le Groupe de travail du PCT à sa quatrième session en juin 2011.

## **DEUXIÈME PARTIE : PROJETS RELEVANT DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

18. Afin d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre des 45 recommandations et d'éviter les chevauchements et les doublons, une méthodologie fondée sur des projets a été adoptée par le CDIP réuni en avril 2009. Depuis l'adoption de cette méthode, un total de 19 projets portant sur 25 recommandations du Plan d'action pour le développement ont été approuvés par les États membres. Le projet intitulé "Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement" a été achevé en novembre 2010, alors que les 18 autres projets sont en cours de mise en œuvre.
19. La mise en œuvre des neuf projets sur l'assistance technique (recommandations n<sup>os</sup> 2, 5, 8, 9 et 10) présentés à la troisième session du CDIP et portant sur les activités décidées par le CDIP en avril 2008 s'est poursuivie en 2010. De plus, la mise en œuvre des cinq nouveaux projets ci-après, approuvée au cours des troisième et quatrième sessions du CDIP, a commencé en janvier 2010;
- a) le projet relatif à la propriété intellectuelle et au domaine public (recommandations n<sup>os</sup> 16 et 20);
  - b) le projet relatif à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (recommandations n<sup>os</sup> 7, 23 et 32);
  - c) le projet relatif à la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information et de la communication, à la fracture numérique et à l'accès au savoir (recommandations n<sup>os</sup> 19, 24 et 27);



- d) le projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (recommandations nos 19, 30 et 31)"; et
  - e) le projet relatif à l'amélioration du cadre de la gestion axée sur les résultats de l'OMPI visant à soutenir le suivi et l'évaluation des activités relatives au développement (recommandations n<sup>os</sup> 33, 38 et 41)".
20. Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 14 projets susmentionnés a été présenté à la sixième session du CDIP (CDIP/6/2). Il complétait le premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des neuf projets présentés à la quatrième session du CDIP (CDIP/4/2) en faisant le point sur un large éventail d'activités entreprises dans le cadre des projets du Plan d'action pour le développement. Des rapports sur l'état d'avancement continueront d'être présentés à l'avenir au titre du point permanent de l'ordre du jour intitulé "Suivi, évaluation, discussion et compte rendu de la mise en œuvre de toutes les recommandations adoptées dans le cadre du Plan d'action pour le développement".
21. Outre les projets susmentionnés en cours de mise en œuvre, les cinquième et sixième sessions du CDIP, tenues en avril et novembre 2010 respectivement ont également approuvé les cinq autres nouveaux projets suivants :
- a) le projet sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) (recommandations n<sup>os</sup> 4 et 10)";
  - b) le projet sur le renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés (recommandations n<sup>os</sup> 19, 30 et 31)";
  - c) le projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique (recommandations n<sup>os</sup> 35 et 37)";
  - d) le projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (recommandations n<sup>os</sup> 19, 25, 26 et 287)";
  - e) les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle (recommandation n<sup>o</sup> 36)".
22. La mise en œuvre des trois projets susmentionnés approuvés à la cinquième session du CDIP a débuté en mai 2010 alors que la mise en œuvre des deux projets restants approuvés à la sixième session du CDIP a commencé en janvier 2011.
23. Une brève description des projets approuvés du Plan d'action pour le développement et de l'état d'avancement de leur mise en œuvre ainsi que de leurs principaux progrès et résultats figurent à l'annexe II. Les paragraphes ci-après soulignent quelques-uns des progrès accomplis dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement.
- a) le projet visant à mettre en œuvre la recommandation n<sup>o</sup> 5 sur la "base de données de l'assistance technique" (IP-TAD) (DA\_05\_01) a été achevé. Dans le cadre de l'étape postérieure à la mise en œuvre, des améliorations à valeur ajoutée sont actuellement apportées au système pour subvenir aux besoins internes de l'OMPI, en particulier le téléchargement d'informations relatives aux activités d'assistance technique durant les étapes de planification et le suivi des activités d'assistance

technique tout au long de leur cycle de vie. Cela permettra à la direction de l'OMPI d'obtenir de précieuses informations durant les étapes de planification et de mise en œuvre des programmes de travail.

- b) Dans le cadre du projet "Accès à des bases de données spécialisées et appui" (DA\_08\_01), le programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) a débuté en 2010. Ce programme permet à 115 pays en développement et PMA d'accéder à des services de pointe en matière de bases de données relatives aux brevets fournis par Dialog, LexisNexis, Minesoft, Questel, Thomson Reuters et WIPS. En outre, 107 pays en développement et PMA continuent de bénéficier du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRD*i*) lancé en 2009 en coopération avec 12 grandes maisons d'édition. Par ailleurs, six réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) ont été lancés et trois conférences régionales pour l'Afrique, l'Asie et certains pays d'Europe orientale et d'Asie centrale ont été organisées en 2010 afin de promouvoir l'accès aux bases de données technologiques ainsi que leur utilisation efficace et de favoriser un échange de pratiques recommandées dans le domaine de la prestation de services d'information en matière de technologie.
- c) Le projet de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle (DA\_10\_01) a suscité un vif intérêt de la part des États membres de l'OMPI. Entre mai et décembre 2010, 11 pays ont demandé l'assistance de l'OMPI pour créer leurs académies nationales de la propriété intellectuelle. Par conséquent, cinq consultants ad hoc ont été priés d'aider à la mise en œuvre de différents projets. Sept missions d'enquête ont été menées, le projet en est actuellement à sa phase d'étude de faisabilité dans huit pays et il est prévu que quatre autres pays entrent dans la phase de faisabilité durant le premier semestre de 2011.
- d) Un document de projet a été élaboré dans le cadre du projet sur la "Structure d'appui de l'innovation et du transfert de technologie à l'intention des institutions nationales" (DA\_10\_03). Ce document a été examiné par deux experts extérieurs : un consultant provenant d'une ONG et un consultant gouvernemental. Ces derniers ont amélioré le document et déterminé quelques éléments nécessaires qui ont été inclus afin de compléter le document de projet. Dans le cadre de la deuxième étape, les 55 pages du document relatif au projet ont été publiées sur le site Web de l'OMPI avec une invitation à formuler des observations adressées aux États membres. L'étape actuelle du projet implique l'élaboration du premier prototype du portail numérique, pour lequel quelques-uns des éléments du contenu et des outils ont déjà été choisis.
- e) Une série d'instruments de référence ont été élaborés dans le cadre du projet sur intitulé "Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional" (DA\_10\_05) afin d'aider les fonctionnaires participant à l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle à évaluer l'état de leur système national de propriété intellectuelle, à définir des objectifs stratégiques et à évaluer les besoins spécifiques en matière de propriété intellectuelle. Les essais et la validation de cette méthode sont bien engagés dans la République dominicaine, en Mongolie et dans le Moldova. Les informations fournies par ces pays pilotes ont permis de perfectionner et de renforcer la méthode et les outils utilisés dans le cadre de ce projet. En 2011, cette méthode améliorée sera nouvellement essayée et renforcée dans trois autres pays pilotes : le Mali, la Tanzanie et l'Algérie.

- f) Au titre de l'élément intitulé "renforcer les institutions régionales et sous-régionales de propriété intellectuelle en fournissant une assistance pour la mise en place de mécanismes de coopération sous-régionaux" du projet relatif au renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional (DA\_10\_05), deux résolutions appuyant la mise en place i) d'un l'établissement d'un système régional de brevets pour les Caraïbes et ii) d'un cadre pour la protection des savoirs traditionnels ont été adoptées au cours d'une réunion ministérielle de l'OMPI tenue à Grenade. Par la suite, une série de consultations nationales ont été menées auprès de l'ensemble des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) afin recueillir les contributions du monde juridique, des milieux universitaires et du monde des affaires sur l'établissement d'un système régional de brevets pour les Caraïbes et de présenter une position commune au Conseil du commerce et du développement économique (COTED) en 2011. De même, en 2010, une série de consultations et d'ateliers sur la protection des savoirs traditionnels se sont déroulés au cours desquels il a été décidé d'élaborer un document de politique générale sur la question, qui servira de base pour la rédaction du cadre de protection des savoirs traditionnels dans la région en 2011.
- g) Au titre de l'élément relatif à la propriété intellectuelle et aux PME du projet sur le renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional (DA\_10\_05), une série d'outils ont été mis au point afin d'évaluer les besoins et les difficultés des PME s'agissant d'utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle et de déterminer les stratégies possibles et les grandes lignes d'action permettant de répondre à ces besoins. Les essais de cette méthode sont engagés ou, dans certains cas, ont été achevés dans six pays : l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, la Jordanie, la Pologne, et la Tanzanie. En parallèle, l'OMPI a organisé avec succès cinq jours de programmes de formation des formateurs sur la gestion efficace de la propriété intellectuelle par les PME dans plusieurs de ces pays. L'objectif des programmes de formation intensifs est de renforcer les capacités des formateurs et les compétences de gestion de la propriété intellectuelle au sein des PME dans leurs pays respectifs. Les programmes de formation ont été mis en œuvre parallèlement à l'adaptation ou à la traduction de quatre publications dans la série sur la propriété intellectuelle au service des entreprises et à l'adaptation de IP Panorama – un outil d'apprentissage multimédia sur la gestion de la propriété intellectuelle – en français et en espagnol.
- h) Dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et au domaine public, une Étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public (DA\_16\_20\_01) a été établie par un expert extérieur et présentée par ce dernier lors de l'examen du rapport sur l'état d'avancement des projets à la sixième session du CDIP. De plus, un consultant principal et plusieurs correspondants régionaux ont été choisis pour élaborer une étude sur l'appropriation illicite de signes, qui consiste en une analyse comparative factuelle des lois sur les marques d'un nombre représentatif d'États membres. La réalisation d'une étude sur les brevets et le domaine public a été demandée aux experts externes de différents continents, qui ont commencé à réaliser cette étude en 2010.
- i) Dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (DA\_07\_23\_32\_01), deux colloques sur ces sujets ont été organisés à Genève et une étude sur le lien entre la propriété intellectuelle nationale et les organismes de concurrence a été réalisée et sera bientôt mise à la disposition des États membres.

- j) Dans le cadre du projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (DA\_19\_30\_01), cinq rapports panoramiques sur les brevets portant sur les vaccins, l'Atanavizir, le Ritonavir, la cuisson et la réfrigération à l'énergie solaire dont l'élaboration a été demandée sont sur le point d'être achevés. Par ailleurs, une stratégie générale relative au service d'assistance pédagogique en ligne a été convenue et établie.
  - k) Neuf ateliers sur la gestion axée sur les résultats ont également été organisés pour chaque secteur dans le cadre des projets de gestion axée sur les résultats (DA\_33\_38\_41\_01); ils portaient sur l'amélioration des cadres de gestion axée sur les résultats associés au programme et budget de l'exercice biennal 2012-2013 et sur l'amélioration de l'intégration des recommandations et des projets du Plan d'action pour le développement. Le projet de mandat pour l'examen externe de l'assistance technique de l'OMPI a été diffusé aux États membres en juillet 2010. Le projet révisé de mandat intégrant les observations formulées par les États membres a été ensuite publié sur le site Web de l'OMPI dans le cadre du projet sous la référence CDIP/4/8/Rev/TOR. L'examen externe est en cours.
24. Outre les projets approuvés susmentionnés, une version révisée du projet relatif aux brevets et au domaine public (conformément aux recommandations n<sup>os</sup> 16 et 20), examinée à la sixième session du CDIP et tenant compte des observations formulées par les délégations, sera étudiée lors de la session actuelle du comité. Par ailleurs, un nouveau projet relatif à la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux (conformément à la recommandation n° 39), tenant compte du document de travail présenté à la cinquième session du CDIP, ainsi que les observations formulées par les délégations sur le document de travail seront examinés durant cette session. Alors que les États membres de l'OMPI continuent de manifester un vif intérêt pour les débats sur le Plan d'action pour le développement, une proposition de projet de la République arabe d'Égypte sur le renforcement de la coopération en matière de propriété intellectuelle et de développement parmi les pays en développement et les PMA sera également examinée au cours de la session actuelle du comité.
25. Les dépenses financières estimées qui sont consacrées à la mise en œuvre des 19 projets approuvés du Plan d'action pour le développement s'élèvent à 21 921 000 francs suisses.

### **TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVES D'AVENIR**

26. Jusqu'ici, les progrès concrets ont été réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement peuvent être classés en deux grands domaines d'activité. Le premier concerne l'établissement et l'adaptation des mécanismes institutionnels destinés à améliorer l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'Organisation. Ces activités se poursuivent alors que nous nous apprêtons à élaborer le programme et budget pour 2012-2013 et les exercices biennaux successifs et que nous cherchons à renforcer l'efficacité du cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation.
27. Le second domaine d'activité concerne la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement au moyen de projets précis et d'activités régulières des divers programmes de l'OMPI qui s'inspirent pleinement des principes incorporés dans les recommandations du Plan d'action pour le développement. Certains projets du Plan d'action pour le développement seront achevés en 2012. Le résultat de ces projets alimentera les futures activités de l'Organisation car certaines des activités de suivi se

dérouleront dans le cadre des activités régulières de l'Organisation tandis que d'autres exigeront peut-être des projets de suivi. Le Secrétariat, en particulier la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement continuera de faciliter au sein du CDIP et des autres organes concernés les discussions sur la mise en œuvre continue des recommandations du Plan d'action pour le développement.

28. Pour que les États membres de l'OMPI puissent tirer parti de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, l'OMPI continue d'aider certains pays à élaborer des plans et des politiques appropriés et, en particulier, à concevoir des stratégies nationales de propriété intellectuelle au titre de l'objectif stratégique III – Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement. L'OMPI encourage ses États membres à intégrer pleinement la propriété intellectuelle dans leurs politiques nationales de développement et, ce faisant, à tirer parti de la gamme de projets du Plan d'action pour le développement et d'autres activités de l'Organisation qui sont adaptés à leurs objectifs en matière de développement.
29. Par ailleurs, l'Organisation continuera de faciliter les discussions des États membres dans les autres organes de l'OMPI, en particulier ceux qui sont chargés de l'élaboration des normes, afin d'intégrer pleinement les principes du Plan d'action pour le développement dans les futures activités de l'Organisation. Dans cette entreprise, l'OMPI s'inspirera des principes de neutralité, de transparence, de responsabilité et d'une culture axée sur les résultats, propice au développement et conforme au programme de réorientation stratégique (PRS) et au plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'Organisation.

[Les annexes suivent]

ÉTAT D'EXÉCUTION DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT FIN DÉCEMBRE 2010

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
1.	L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.	CDIP/1/3; CDIP/2/2	CDIP/3/5 CDIP/6/3
2.	Fournir une assistance complémentaire à l'OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2)	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation est traitée par le projet DA_02_01 : "Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement" (document CDIP/3/INF/2). Le projet a été achevé en novembre 2010. Diverses activités de suivi des projets ont été intégrées dans le programme et budget 2010-2011.	CDIP/1/3; CDIP/2/INF/2; CDIP/2/2	CDIP/4/2 CDIP/6/2

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
3.	<p>Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007</p> <p>Conformément au programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI, le total des ressources consacrées aux activités orientées vers le développement s'élève à 118,5 millions de francs suisses (soit 0,9% d'augmentation des chiffres révisés relatifs à l'exercice biennal antérieur, page 23).</p> <p>En outre, pour l'exercice biennal 2010-2011, la somme de 6,1 millions de francs suisses a été approuvée dans le cadre du budget ordinaire pour la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement. Par ailleurs, les ressources allouées aux projets du Plan d'action pour le développement dans le cadre des fonds de réserve s'élèvent à 7,2 millions de francs suisses.</p> <p>Il s'en est suivi une augmentation notable des ressources consacrées aux activités qui contribuent à promouvoir une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement.</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/2/3</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/6/3</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			En ce qui concerne les activités visant à inscrire la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux, un large éventail d'entre elles est en cours, en particulier dans le cadre de l'Académie de l'OMPI. Dans ce domaine, les académies de propriété intellectuelle innovantes (projet DA_10_01 figurant dans le CDIP/3/INF/2) et l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les programmes d'enseignement à distance de l'OMPI, qu'utilisent différents établissements d'enseignement, constituent deux initiatives importantes.		
4.	Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4) (CDIP/5/5)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Cette recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA. (projet DA_04_10_01 dans le document CDIP/5/5).  La mise en œuvre de l'élément PME du projet DA_10_05 contribue également à appliquer cette recommandation.	CDIP/1/3; CDIP/2/3; CDIP/5/5; CDIP3/INF/2	CDIP/3/5 CDIP/6/3



	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>La mise en œuvre de l'élément Industries de la création du projet DA_10_04 contribue également à appliquer cette recommandation.</p> <p><b>Cadre de l'OMPI pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle en faveur de l'innovation</b></p> <p>L'OMPI a lancé un projet visant à créer un cadre pour aider tous les pays à élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle en faveur de l'innovation qui renvoient directement à leurs besoins et à leurs priorités en matière de développement et qui y répond et qui tiennent compte de leur conjoncture et de leurs aspirations économiques. Ce cadre, qui fournira une base conceptuelle pour l'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle, est étroitement lié au projet DA_10_05, qui vise à mettre au point une méthode, validée au moyen d'une phase d'essai dans un certain nombre de pays, à l'aide d'une série d'outils pratiques. Ce cadre sera mis en place par un ensemble de groupes de travail d'experts constitués d'éminents économistes du développement du monde entier, d'experts de la propriété intellectuelle et de conseillers d'organisations des Nations Unies, dans les domaines du commerce, de l'environnement, de la culture et de l'éducation, de l'industrie,</p>		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			la santé, de l'agriculture, des sciences et techniques. Le cadre obtenu, ainsi que la méthode et les outils pratiques, seront mis à la disposition des États membres de l'OMPI et l'Organisation fournira ses services afin d'aider les pays à élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle à la demande. En cours d'application depuis le début de 2011.		
5.	L'OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l'ensemble des activités d'assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l'activité a été mise en œuvre.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2)	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur la base de données d'assistance technique en propriété intellectuelle (IP-TAD) (Projet DA_05_01 figurant dans le document CDIP/3/INF/2 et disponible à l'adresse <a href="http://www.wipo.int/tad/en/">http://www.wipo.int/tad/en/</a> ).	CDIP/1/3; CDIP/2/2	CDIP/4/2 CDIP/6/2
6.	Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêts potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4)  Document d'application d'une partie de la recommandation : CDIP/3/2 (liste des consultants)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.  Le Bureau de la déontologie de l'OMPI a été doté d'un mandat clair et un directeur du Bureau de la déontologie a été nommé et est en poste;  La Section des enquêtes de la Division de l'audit et de la supervision internes a publié un Manuel d'enquête afin d'assurer la cohérence et la qualité du travail d'investigation et a rédigé une	CDIP/1/3; CDIP/2/3;	CDIP/3/5 CDIP/6/3

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>Politique en matière d'enquêtes et des modifications de la Charte de l'audit interne aux fins de consultations avec les États membres en vue de renforcer la base des enquêtes à l'OMPI.</p> <p>La liste des consultants présentée lors de la troisième réunion du CDIP a été actualisée et intégrée au projet relatif à la Base de données sur l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) (DA-05-01). La liste est disponible à l'adresse <a href="http://www.wipo.int/roc/en">http://www.wipo.int/roc/en</a>.</p>		
7.	Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/4/4)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Cette recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence (projet DA_7_23_32_01 figurant dans CDIP/4/4/REV).	CDIP/1/3; CDIP/2/3; CDIP/3/4	CDIP/3/5 CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/6/3
8.	Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2)	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur intitulé "Accès à des bases de données spécialisées et appui" (projet DA_08_01 figurant dans CDIP/3/INF/2).	CDIP/1/3; CDIP/2/2; CDIP/2/INF/3	CDIP/4/2 CDIP/6/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
	sous régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.				
9.	Demander à l'OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d'assistance technique, afin de réduire la fracture numérique.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2)	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation est traitée par le projet intitulé "Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD)" (projet DA_09_01 figurant dans CDIP/3/INF/2).	CDIP/1/3; CDIP/2/2	CDIP/4/2 CDIP/6/2
10.	Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2)	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation est traitée par six projets du Plan d'action pour le développement. <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un projet pilote Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle (projet DA_10_01 figurant dans CDIP/3/INF/2).</li> <li>2. Projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle : "déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété</li> </ol>	CDIP/1/3; CDIP/2/INF/1; CDIP/2/2; CDIP/4/12; CDIP/5/5; CDIP3/INF/2	CDIP/4/2 CDIP/6/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle" (projet DA_10_02: figurant dans CDIP/3/INF/2).</p> <p>3. "Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales" (projet DA_10_03 figurant dans CDIP/3/INF/2).</p> <p>4. "Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur" (projet DA_10_04 figurant dans CDIP/3/INF/2).</p> <p>5. "Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional" (projet DA_10_05 figurant dans CDIP/3/INF/2).</p>		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			6. "Projet sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA" (projet DA_04_10_01 figurant dans CDIP/5/5).		
11.	Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.  Cette recommandation est traitée par différents programmes de l'OMPI, notamment les programmes 1, 3, 9, 14, 18 et 30 et, indirectement, par un certain nombre de projets du Plan d'action pour le développement traitant des recommandations n <sup>os</sup> 8 et 10.	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3
12.	Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.	Examinée. Activités globalement approuvées (CDIP/3/3)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.  Les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été intégrées dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011. Le projet DA_33_38_41_01 sur l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement (dans le document CDIP/4/8/REV).	CDIP/1/3; CDIP/3/3	CDIP/3/5 CDIP/6/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			Le rapport sur l'exécution du programme en 2008-2009 comprenait pour la première fois sous chaque programme une section spécifiquement consacrée à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. En outre, l'annexe 1 du rapport indiquait les dépenses effectives consacrées aux activités de développement au cours de l'exercice biennal.		
13.	L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.	Examinée dans le cadre des rapports intérimaires (documents CDIP/3/5 et CDIP/6/3). La suite du débat dans le cadre du document CDIP/6/10)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007  En 2010, l'OMPI a fourni une assistance législative à 34 pays à la suite de demandes émanant des autorités nationales compétentes. Les pays ont reçu des conseils sur leur législation en vigueur ou sur leur projet de loi et ont pu se familiariser avec les options et les choix possibles en matière de politique générale pour la mise en œuvre de la législation.	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3
14.	Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des marges de manœuvre prévues par l'Accord sur les ADPIC.	Examinée dans le cadre des rapports intérimaires (documents CDIP/3/5 et CDIP/6/3). La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/5/4 et CDIP/6/10)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007  L'OMPI dispense régulièrement des conseils législatifs aux pays en développement et aux PMA sur l'exercice et le respect des droits et obligations et sur la compréhension et l'utilisation des flexibilités prévues par l'Accord sur les ADPIC.	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>Un document sur les flexibilités liées aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur application législative aux échelons national et régional traitant cette recommandation a été présenté à la cinquième session du CDIP. La deuxième partie de ce document, qui contient cinq nouveaux éléments de flexibilité approuvés par la sixième session du CDIP est présentée à la présente session.</p> <p>En outre, l'OMPI participe régulièrement aux cours de politique commerciale de l'OMC ainsi qu'aux ateliers nationaux ou sous-régionaux sur des questions liées à l'application des ADPIC, aux flexibilités et aux politiques publiques destinées à aider les pays à respecter les ADPIC.</p> <p>Comme convenu par les États membres à la sixième session du CDIP, l'OMPI publiera une page Web consacrée à la mise à disposition d'informations relatives à l'utilisation et aux éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle, y compris les ressources sur les éléments de flexibilité produits par l'OMPI et d'autres organisations intergouvernementales pertinentes et une base de données de lois nationales de propriété intellectuelle et de dispositions sur les éléments de flexibilité.</p>		



	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
15.	<p>Les activités d'établissement de normes doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres;</li> <li>- prendre en considération les différents niveaux de développement;</li> <li>- établir un équilibre entre les coûts et les avantages;</li> <li>- constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et</li> <li>- être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI.</li> </ul>	<p>Examinée dans le cadre des rapports intérimaires (documents CDIP/3/5 et CDIP/6/3)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. En octobre 2007, l'Assemblée générale a demandé à tous les organes de l'OMPI, y compris les comités chargés de l'élaboration des normes, d'appliquer cette recommandation (parallèlement aux 19 recommandations devant faire l'objet d'une mise en œuvre immédiate). Les États membres, par leur participation à ces comités, jouent un rôle essentiel pour en assurer l'application.</p> <p><u>Pleine participation et points de vue des organisations intergouvernementales et d'ONG</u> : en 2010, 46 ONG ont demandé et obtenu une accréditation ad hoc auprès de comités de l'OMPI. En outre, huit organisations intergouvernementales et six ONG nationales ont obtenu le statut d'observateur permanent à l'OMPI, lequel leur donne la possibilité de participer aux organes pertinents de l'Organisation.</p> <p><u>Activités dues à l'initiative des membres</u> : le Plan d'action et les enjeux à examiner au sein des comités ont été établis par des États membres à la session précédente des comités ou par l'Assemblée générale.</p> <p><u>Différents niveaux de développement</u> : les questions actuellement examinées au sein des comités, qui traduisent une</p>	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>grande diversité d'intérêts, ont été initialement proposées par des pays dont les niveaux de développement sont très différents.</p> <p><u>Équilibre entre coûts et avantages</u> : cette question a été soulevée à différents stades des délibérations au sein des comités.</p> <p><u>Principe de neutralité</u> : ce principe est essentiel pour l'ensemble du Secrétariat et pour les membres de son personnel en leur qualité de fonctionnaires internationaux.</p>		
16.	Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/3REV)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Cette recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "La propriété intellectuelle et le domaine public" (projet DA_16_20_01 figurant dans CDIP/4/3 REV).	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/3/5 CDIP/6/2 CDIP/6/3
17.	Dans ses activités, notamment en matière de d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (document CDIP/3/5 et CDIP/6/3). La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/5/4 et CDIP/6/10)	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007</p> <p>Les documents sur les flexibilités liées aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur application législative aux échelons national et régional (première partie et seconde partie) (CDIP/5/4 et CDIP/7/3.) contribuent à traiter cette recommandation.</p>	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
18.	Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (document CDIP/3/5 et CDIP/6/3)	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007</p> <p>En mai 2010, les États membres ont entamé "des négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles". Les négociations de l'IGC ont été complétées par une session du groupe de travail intersessions (IGW) sur les expressions culturelles traditionnelles en juillet 2010 (les groupes de travail intersessions sur les savoirs traditionnels et les ressources génétiques sont programmées pour le début de 2011). Une nouvelle session de l'IGC s'est tenue en décembre 2010.</p>	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3
19.	Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/5 REV; CDIP/4/6 et CDIP/6/4).	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. La recommandation est traitée par quatre Projets du Plan d'action pour le développement :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir (projet DA_19_24_27_01 figurant dans CDIP/4/5 REV).</li> </ol>	CDIP/1/3; CDIP/3/4; CDIP/3/4Add.	CDIP/3/5 CDIP/6/2 CDIP/6/3

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>2. Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (projet DA_19_30_31 figurant dans CDIP/4/6).</p> <p>3. Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement (projet DA_30_31_01 figurant dans CDIP/5/6 REV).</p> <p>4. Propriété intellectuelle et transfert de technologie (projet DA_19_25_26_28_01 : figurant dans CDIP/6/4).</p>		
20.	Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/3 REV)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le domaine public (projet DA_16_20_01 figurant dans CDIP/4/3 REV).	CDIP/1/3; CDIP/3/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
21.	<p>L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.</p>	<p>Examinée dans le cadre des rapports intérimaires (documents CDIP/3/5 et CDIP/6/3)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007</p> <p>Exemples de la façon dont cette recommandation est appliquée :</p> <p>Le SCCR a maintenu sa pratique récente consistant à organiser des réunions d'information avec la participation d'experts de toutes les régions, le premier jour des sessions du comité, sur les questions de fond qui y sont examinées.</p> <p>Depuis sa septième session en 2005, le comité intergouvernemental a organisé, immédiatement avant le début des sessions du comité, une demi-journée consacrée à des exposés thématiques présentés sous la présidence d'un représentant d'une communauté locale ou autochtone.</p>	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3
22.	<p>Les activités d'établissement de normes de l'OMPI devraient appuyer les objectifs de développement arrêtés à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.</p> <p>Le Secrétariat de l'OMPI, sans préjudice du résultat des réflexions des États membres, devrait traiter dans ses documents relatifs aux activités d'établissement de</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/3/3). La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/5/3 et CDIP/6/10).</p>	<p>L'application commencera une fois les activités approuvées.</p> <p>Un rapport sur la part de l'OMPI dans les activités visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (CDIP/5/3) a été examiné à la cinquième session du CDIP. Une page Web sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et l'OMPI a été créée. Une version révisée du rapport sera présentée à une future session du CDIP ainsi que l'ont demandé les États membres.</p>	CDIP/1/3; CDIP/3/3	

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
	normes, selon que de besoin et compte tenu des directives des États membres, des questions telles que : a) la garantie de la mise en œuvre nationale des normes de propriété intellectuelle, b) les liens entre propriété intellectuelle et concurrence, c) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle, d) les flexibilités potentielles et les exceptions et limitations pour les États membres et e) la possibilité de dispositions particulières supplémentaires pour les pays en développement et les PMA.				
23.	Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l'innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/4 REV)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence" (projet DA_7_23_32_01 figurant dans CDIP/4/4 REV).	CDIP/1/3; CDIP/3/3	CDIP/4/2 CDIP/6/2
24.	Demander à l'OMPI, dans le cadre de son mandat, d'étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en prenant aussi en considération l'importance du Fonds de solidarité numérique (FSN).	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/5 REV)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir" (projet DA_19_24_27_01: figurant dans CDIP/4/5 REV).	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
25.	Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/6/4). La suite du débat dans le cadre du document CDIP/6/10).	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle et transfert de technologie" (Projet DA_19_25_26_28_01 figurant dans CDIP/6/4).	CDIP/1/3; CDIP/3/4Add.	
26.	Encourager les États membres, en particulier les pays industrialisés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche-développement des pays en développement, en particulier des PMA.	Examinée. Activités approuvées CDIP/6/4).	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle et transfert de technologie" (projet DA_19_25_26_28_01 figurant dans CDIP/6/4).	CDIP/1/3; CDIP/3/4Add.	
27.	Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d'un organe compétent de l'OMPI, des discussions axées sur l'importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d'aider les	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/5 REV)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir" (CDIP/4/5 REV).	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
	États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel.				
28.	Examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays industrialisés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/6/4).	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle et transfert de technologie" (projet DA_19_25_26_28_01 figurant dans CDIP/6/4).	CDIP/1/3; CDIP/3/4Add.	
29.	Inscrire les délibérations sur les questions relatives au transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle dans le mandat d'un organe approprié de l'OMPI.	Non encore examinée par le comité	L'application commencera une fois les activités approuvées.	CDIP/1/3	
30.	L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/6 et CDIP/5/6 REV)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par deux projets du Plan d'action pour le développement :  1. "Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets" (projet DA_19_30_31_01 figurant dans CDIP/4/6).	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2



	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
			2. Renforcement des capacités à utiliser les informations techniques et scientifiques en matière de technologie pour résoudre les problèmes de développement constatés (projet DA_30_31_01 figurant dans CDIP/5/6 REV).		
31.	Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/6)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par deux projets du Plan d'action pour le développement :  1. "Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets" (projet DA_19_30_31_01 figurant dans CDIP/4/6).  2. Renforcement des capacités à utiliser les informations techniques et scientifiques en matière de technologie pour résoudre les problèmes de développement constatés (projet DA_30_31_01 figurant dans CDIP/5/6 REV).	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2
32.	Ménager au sein de l'OMPI la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/4 REV)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence" (projet DA_7_23_32_01 figurant dans CDIP/4/4 REV).	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
33.	Demander à l'OMPI d'élaborer un mécanisme efficace d'examen et d'évaluation annuel, en vue d'analyser l'ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l'assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/8 REV)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement (projet DA_33_38_41_01 figurant dans CDIP/4/8 REV).	CDIP/1/3	CDIP/6/2
34.	Afin d'aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l'OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois.	Examinée dans le cadre du document CDIP/6/9). L'examen se poursuivra à la septième session du CDIP.	L'application commencera une fois les activités approuvées.	CDIP/1/3	
35.	Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5 et CDIP/6/3). Examinée. Activités approuvées (CDIP/5/7 REV)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. En outre, la recommandation est traitée par le projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique (projet DA_35_37_01 figurant dans CDIP/5/7 REV).	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
36.	Échanger des données d'expérience sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/6/6).	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle". (projet DA_36_01 figurant dans CDIP/6/6).	CDIP/1/3	
37.	À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5 et CDIP/6/3). Examinée. Activités approuvées (CDIP/5/7 REV)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. En outre, la recommandation est traitée par le projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique (projet DA_35_37_01 figurant dans CDIP/5/7 REV).	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3
38.	Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/8 REV).	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement (projet DA_33_38_41_01 figurant dans CDIP/4/8 REV).	CDIP/1/3	
39.	Demander à l'OMPI d'aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les	Examinée dans le cadre du document CDIP/6/8)	Un document de projet (CDIP/7/4) est présenté à la session actuelle du CDIP. L'application commencera une fois les activités approuvées.	CDIP/1/3	

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
	pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence.				
40.	Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement.	Non encore examinée par le comité	Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application.	CDIP/1/3	
41.	Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/8)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement (Projet DA_33_38_41_01 figurant dans CDIP/4/8 REV).	CDIP/1/3	

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
42.	Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5 et CDIP/6/3).	<p>Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application.</p> <p>En 2010, huit organisations intergouvernementales et six ONG nationales ont obtenu le statut d'observateur permanent à l'OMPI, portant le total à 68 organisations intergouvernementales, 227 ONG internationales et 57 ONG nationales. En outre, un certain nombre d'ONG ont demandé et obtenu le statut d'observateur ad hoc leur permettant de participer à certains comités, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trois au Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)</li> <li>- 25 au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (comité intergouvernemental)</li> <li>- 18 au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)</li> </ul> <p>L'OMPI s'est également employée à associer les participants des ONG à un certain nombre d'activités qu'elle a entreprises.</p>	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
43.	Examiner comment améliorer le rôle de l'OMPI dans la recherche de partenaires pour le financement et l'exécution de projets relatifs à la fourniture d'une assistance ayant trait à la propriété intellectuelle dans le cadre d'une procédure transparente et contrôlée par les membres et sans préjudice des activités de l'OMPI en cours.	Non encore examinée par le comité	L'application commencera une fois les activités approuvées.	CDIP/1/3	
44.	Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5 et CDIP/6/3).	Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application.	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3

	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP</b>	<b>ÉTAT D'EXÉCUTION</b>	<b>DOCUMENTS DE FOND</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT</b>
45.	Replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC, "la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations.	Non encore examinée par le comité	<p>Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application.</p> <p>Les délibérations sur la sixième session du Comité consultatif sur l'application des droits, qui s'est tenue en décembre 2010, ont eu lieu dans le cadre de la recommandation n° 45.</p>	CDIP/1/3	

[L'annexe II suit]

**APERÇU DES PROJETS APPROUVÉS PAR LE CDIP**

**Projets relevant des recommandations n<sup>os</sup> 2, 5, 8, 9 et 10**

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
2	Conférence sur la "mobilisation de ressources pour le développement" DA_02_01	Le but du projet est de convoquer une conférence visant à fournir des ressources extrabudgétaires supplémentaires à l'OMPI pour les activités qu'elle mène en vue d'aider les pays en développement à bénéficier du système de la propriété intellectuelle et de constituer un fond fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires destinés plus particulièrement aux PMA en étroite collaboration avec les États membres et l'ensemble des donateurs.	10 mois	Commencé en novembre 2009 Achevé en novembre 2010	Convoquer une conférence destinée à mobiliser des ressources extrabudgétaires afin d'apporter une assistance supplémentaire aux travaux accomplis par l'OMPI pour aider les pays en développement à tirer parti du système de propriété intellectuelle et afin de recenser les modalités de financement actuelles pour y accéder afin de soutenir ses travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités.  Constituer au sein de l'OMPI des fonds fiduciaires ou des fonds de contributions volontaires destinés plus particulièrement aux PMA.	Beaucoup d'enseignements ont été tirés des consultations avec les donateurs, qui ont permis de mieux comprendre leur manière de travailler et comment optimiser les perspectives de mobilisation des ressources.	Lien fournissant des informations sur la conférence : <a href="http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=19405">http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=19405</a>
5	"Base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)" DA_05_01	Conception et mise au point d'une base de données renseignant sur toutes les activités d'assistance technique, avec l'infrastructure logicielle requise, et mise à jour régulière de cette base de données.	12 mois	En cours d'application depuis avril 2009	Le savoir institutionnel relatif à toutes les activités d'assistance technique pourra servir à l'OMPI et aux autres parties intéressées pour concevoir et mettre en œuvre des activités futures d'assistance technique.  Des informations sur l'exécution et les résultats atteints seront mises à disposition et pourront	La base de données a été créée. Les statistiques sur le Web confirment que quelque 2500 pages sont consultées chaque mois sur la base de données IP-TAD.	Les bases de données en ligne sont accessibles à l'adresse <a href="http://www.wipo.int/tad/en/">http://www.wipo.int/tad/en/</a>



REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
					<p>être exploitées dans la conception des activités futures d'assistance technique. Les enseignements tirés donneront des indications précieuses à cet égard et toutes les parties prenantes d'activités futures y auront facilement accès.</p> <p>La transparence des activités d'assistance technique correspondra aux meilleures pratiques des autres fournisseurs d'assistance technique et sera fonction de la demande des États membres.</p>		
8	<p>“Accès à des bases de données spécialisées et appui” DA_08_01</p>	<p>Assurer l'accès des utilisateurs des pays en développement et des PMA, en particulier au sein des offices de brevet, au savoir technique contenu dans des bases de données de brevets spécialisées et des revues techniques, pour leur permettre d'effectuer des recherches plus efficaces. Le projet aRD<i>i</i>, lancé en juillet 2009, s'inscrit dans ce cadre et consiste à fournir une assistance aux pays pour l'établissement de centres de technologie et d'appui à l'innovation et du réseau correspondant.</p>	36 mois	En cours d'application depuis avril 2009	<p>Accroître le savoir technologique disponible dans les pays en développement, en particulier les PMA.</p> <p>Augmenter la capacité des offices de propriété intellectuelle et des organismes régionaux et sous-régionaux à effectuer des recherches plus efficaces leur permettant de déceler les antériorités connues et de limiter la portée des brevets délivrés si nécessaire.</p> <p>Augmenter la capacité des offices de propriété intellectuelle à diffuser efficacement ces connaissances à l'échelon</p>	<p>107 pays en développement et PMA continuent de bénéficier du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRD<i>i</i>) lancé en 2009 en coopération avec 12 grandes maisons d'édition.</p> <p>Six réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation ont été lancés et trois conférences régionales pour l'Afrique, l'Asie et certains pays d'Europe orientale et d'Asie</p>	<p>Une étude examinant les bases de données sur les ouvrages consacrés aux brevets et autres ouvrages, qui constitue la base d'un Guide des bases de données technologiques destinées à être utilisées par les offices de propriété intellectuelle,</p>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
					<p>national, régional et international.</p> <p>Faire prendre mieux conscience de l'intérêt des droits de propriété intellectuelle, et de l'information brevet en particulier.</p>	<p>centrale ont été organisées en 2010 afin de promouvoir l'accès aux bases de données technologiques ainsi que leur utilisation efficace et de favoriser un échange de pratiques recommandées dans le domaine de la prestation de services d'information en matière de technologie.</p> <p>Le programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) a été lancé en 2010. Ce programme permet à 115 pays en développement et PMA d'accéder à des services de pointe en matière de bases de données relatives aux brevets fournis par Dialog, LexisNexis, Minesoft, Questel, Thomson Reuters et WIPS.</p>	<p>les TISC et les chercheurs en général a été réalisée et publiée à l'adresse <a href="http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=146973">http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=146973</a></p>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
9	“Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD)” DA_09_01	Élaboration d’une base de données et d’un logiciel permettant une mise en parallèle efficace des besoins des pays en matière de développement lié à la propriété intellectuelle et des donateurs.	12 mois	En cours d’application depuis avril 2009	Création d’un répertoire institutionnel des besoins des États membres liés à la propriété intellectuelle.  Centralisation des informations sur les donateurs et les partenaires potentiels ainsi que sur les ressources et les compétences disponibles.  Transparence des informations concernant les besoins en matière d’assistance technique et les progrès réalisés pour répondre à ces besoins.	Le développement de logiciels est bien avancé et l’objectif pour la première publication est le mois de mars 2011, ainsi que l’indique le rapport sur l’état d’avancement CDIP/6/2.  Les procédures qui régiront les efforts de mobilisation de ressources de l’OMPI et l’utilisation de ce système sont en cours de rédaction. Les résultats de ces travaux seront dûment pris en considération au moment de la conception du flux des travaux et des mécanismes de contrôle du système informatique.	
10	“Projet pilote de création d’académies nationales de propriété intellectuelle” DA_10_01	Projet pilote concernant la création d’académies nationales de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA sous la forme d’un institut de formation à la propriété intellectuelle doté des ressources minimales pour répondre à la demande croissante en matière de spécialistes de la propriété intellectuelle, de	36 mois	En cours d’application depuis avril 2009	Création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle.	L’OMPI a entamé une coopération pour la création d’académies nationales de propriété intellectuelle avec neuf pays, dont deux ont déjà signé des accords de coopération à cet effet. Cette coopération a supposé l’organisation de missions d’enquête et l’établissement de rapports d’évaluation des	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		professionnels, de fonctionnaires nationaux et d'autres parties prenantes.				besoins et l'engagement de consultants ad hoc destinés à fournir une assistance dans l'exécution du projet au niveau national.	
10	"Projet de modernisation des institutions de propriété intellectuelle" DA_10_02	Création de solutions d'automatisation personnalisées pour les offices de propriété intellectuelle. Ce projet comporte quatre volets : 1) infrastructure TIC et systèmes de communication électronique personnalisés pour l'OAPI; 2) infrastructure TIC et systèmes de communication électronique personnalisés pour l'ARIPO; 3) solutions automatisées personnalisées pour les institutions de propriété intellectuelle de trois PMA; 4) ateliers sur l'automatisation pour faciliter le partage et l'échange de données d'expérience nationales.	33 mois	En cours d'application depuis avril 2009	Déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle.	<p>OAPI La première phase du projet "OAPI.INT" consistant à acheter et installer l'équipement nécessaire au lancement du site Web de l'OAPI a été un succès. La seconde phase du projet consistant à mettre l'OAPI en liaison avec les offices de ses États membres a été lancée en novembre 2010.</p> <p>ARIPO Un exercice pilote destiné à permettre l'échange de notifications électroniques entre l'ARIPO et L'Institut kényan de propriété industrielle (KIPI).</p> <p>Ateliers Un atelier à l'intention de la région arabe s'est tenu au Caire (Égypte) en 2010, afin de présenter la stratégie informatique de l'OMPI pour</p>	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
						l'établissement d'instituts ingénieurs de propriété intellectuelle, démontrant le rôle important que les offices de propriété intellectuelle peuvent jouer auprès des différents secteurs concernés par la propriété intellectuelle ainsi que la stratégie et les lignes directrices recommandées pour jouer ce rôle.	
10	"Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales" DA_10_03	Établissement ou mise à jour/amélioration d'une série de modules ou d'éléments d'information relatifs à la gestion des droits de propriété intellectuelle par des instituts universitaires et de recherche, y compris la création et le fonctionnement d'offices de transfert de technologie dans des organismes de recherche publics, l'étude des mécanismes de transfert de technologie (notamment les contrats de licences) et l'amélioration des capacités en matière de rédaction de demandes de brevet.	27 mois	En cours d'application depuis avril 2009	Mise en place d'une structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales.	Un document de projet a été établi et examiné par deux experts externes : un consultant d'une ONG et un consultant gouvernemental. Ces derniers ont amélioré le document et déterminé quelques éléments nécessaires qui ont été inclus afin de compléter le document de projet.  Dans le cadre d'une deuxième étape, les 55 pages du document relatif au projet ont été présentées aux États membres à la sixième session du CDIP avec une invitation à formuler des observations.	Document de projet sur la "Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales" Lien : <a href="http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=146972">http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=146972</a>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
						L'étape actuelle du projet implique l'élaboration du premier prototype du portail numérique, pour lequel quelques-uns des éléments du contenu et des outils ont déjà été choisis.	
10	"Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et des parties prenantes œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national s'agissant de gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et d'améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur" DA_10_04	Aider les institutions nationales et les organismes partenaires œuvrant dans le domaine des industries de la création et représentant ces dernières à mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la gestion efficace et le développement des industries de la création, et à faciliter la mise en place de réseaux régionaux ou sous régionaux de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	18 mois	En cours d'application depuis avril 2009	Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur.	La partie du projet sur les industries de la création a été achevée. Les réalisations ci-après sont à noter :  1. l'établissement des bases du développement et du renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la propriété intellectuelle, des créateurs et des partenaires dans le domaine des industries de la création par une combinaison de séminaires, d'ateliers, de tables rondes, d'études de missions d'enquête auprès des offices des États membres; et  2. la mise en application des instruments de mesure élaborés par l'OMPI et destinés à évaluer la valeur	Modules de formation spécialisés sur la gestion collective  règles administratives concernant la gestion collective et évaluation des organismes de gestion collective  Création du système à cinq modules de WIPOCOS répondant aux besoins de différentes sociétés

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
						<p>économique des industries de la création et à mieux faire connaître la propriété intellectuelle en tant que facteur de développement économique, social et culturel.</p> <p>S'agissant de la partie du projet relative à la gestion collective les réalisations ci-après sont à relever :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la réalisation de travaux préparatoires en concertation avec les États membres du réseau à grande distance (WAN) et leurs sociétés de gestion collective;</li> <li>2. la révision de la conception de la base de données du WAN; et</li> <li>3. la conclusion d'un accord de partenariat pour le développement de la base de données du WAN et des systèmes d'échange de données;</li> </ol>	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
10	“Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional” DA_10_05	Ce projet vise : a) à renforcer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle grâce à l’élaboration d’une approche intégrée et d’une méthode normalisée de formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle qui sont conformes aux besoins et aux priorités nationaux en matière de développement; b) à renforcer les institutions régionales/sous-régionales de propriété intellectuelle en fournissant une assistance pour l’établissement de mécanismes de coopération sous-régionaux; et c) à renforcer les capacités des institutions de propriété intellectuelle ou d’aide aux PME grâce à l’élaboration d’une série d’outils et d’activités de formation.	24 mois	En cours d’application depuis avril 2009	renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional.  Améliorer les capacités des institutions nationales, notamment des offices de propriété intellectuelle, à appliquer efficacement les procédures d’enregistrement et d’examen de marques et d’indications géographiques.	- Stratégies nationales de propriété intellectuelle : Une série d’instruments de référence ont été mis au point en vue d’aider les fonctionnaires chargés d’élaborer les Stratégies nationales de propriété intellectuelle à évaluer l’état de leur système national de propriété intellectuelle, définir des objectifs stratégiques et évaluer les besoins spécifiques en matière de propriété intellectuelle.  - Institutions régionales et sous-régionales : en 2009-2010, deux résolutions appuyant l’établissement : a) d’un système régional de brevets pour les Caraïbes; et b) d’un cadre pour la protection des savoirs traditionnels ont été adoptées.  - Propriété intellectuelle et PME : une série d’outils ont été mis au point afin d’évaluer les besoins et les difficultés des PME s’agissant d’utiliser	



REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
						<p>efficacement le système de la propriété intellectuelle et de déterminer les stratégies possibles et les grandes lignes d'action permettant de répondre à ces besoins. Cinq journées de formation des formateurs sur la gestion efficace de la propriété intellectuelle par les PME ont été organisées dans plusieurs de ces pays. L'adaptation ou la traduction de quatre publications dans la série sur la propriété intellectuelle au service des entreprises a été menée à bien. IP Panorama – un outil d'apprentissage multimédia sur la gestion de la propriété intellectuelle– a été adapté en français et en espagnol.</p>	

**Projets thématiques**

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
16, 20	“Propriété intellectuelle et domaine public” DA_16_20_01	Compte tenu de l'importance que revêt le domaine public, ce projet comprendra une série d'enquêtes et d'études qui permettront d'analyser les bonnes pratiques et les outils dont on dispose actuellement pour identifier le contenu qui se trouve dans le domaine public et le protéger contre l'appropriation individuelle. Ces enquêtes et études devraient faciliter la planification des étapes ultérieures de l'élaboration éventuelle de principes directeurs ou d'instruments facilitant le recensement des objets appartenant au domaine public et l'accès à ces objets. Ce projet est scindé en trois volets qui permettront d'étudier la question sous l'angle du droit d'auteur, des marques et des brevets.	24 mois	En cours d'application depuis janvier 2010	Analyser les incidences d'un domaine public riche et accessible, étudier les différents outils disponibles pour recenser les objets tombés dans le domaine public et pour y accéder, et, dans la mesure du possible, proposer l'élaboration de nouveaux outils ou principes directeurs pour ce faire ou y contribuer, l'objectif étant de renforcer l'accès au domaine public et de préserver les savoirs qui en relèvent déjà.	<p>Droit d'auteur Une Étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public a été établie par un expert extérieur et présentée à la sixième session du CDIP lors de l'examen du rapport sur l'état d'avancement. Les résultats partiels de la seconde étude sur les systèmes volontaires de dépôt ont été publiés sur le site de l'OMPI, ainsi que toutes les réponses des États membres.</p> <p>Marques Un consultant principal et plusieurs correspondants régionaux ont été choisis pour élaborer une étude sur l'appropriation illicite de signes qui consiste en une analyse comparative factuelle des lois sur les marques d'un nombre représentatif d'États membres.</p> <p>Brevets La réalisation d'une étude sur les brevets et le domaine public a été demandée aux experts externes de différents continents, qui ont commencé à réaliser cette étude en 2010.</p>	<p>Étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public publiée à l'adresse <a href="http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=147012">http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=147012</a></p>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
7, 23, 32	“Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence” DA_7_23_32_01	Afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, l'OMPI se lancera dans la réalisation d'une série d'études analysant les pratiques récentes, les faits nouveaux sur le plan juridique, la jurisprudence et les recours juridiques disponibles dans certains pays et certaines régions, et plus particulièrement les questions en rapport avec la concession de licences de propriété intellectuelle. En outre, une série de séminaires sous-régionaux et de colloques qui auront lieu à Genève sera organisée afin de permettre des échanges de données d'expérience dans ce domaine. Les programmes de formation à la concession de licences dispensés par l'OMPI comporteront une partie consacrée aux aspects de la concession de licences stimulant la concurrence et	24 mois	En cours d'application depuis janvier 2010	Permettre aux décideurs, en particulier dans les pays en développement et les PMA, de mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence. Promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence. Ménager la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.	Deux colloques sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence ont été organisés à Genève et un séminaire régional sur le même sujet a été organisé à Rio de Janeiro.  Deux études sur les licences obligatoires et les contrats de franchisage ont été réalisées. L'extension des délais à la cinquième session du CDIP de novembre 2010 à février 2011 exigera la réalisation de travaux complémentaires en mars 2011.  Une étude sur le lien entre la propriété intellectuelle nationale et les organismes de concurrence a été réalisée. Les informations reçues des États membres étaient limitées mais il faut espérer que la relance des études permettra d'obtenir des informations supplémentaires. Par conséquent, l'étude sera complétée et finalisée en mars 2011.  Conclusion du rapport de recherche sur l'épuisement et les lois anticoncurrentielles. Le rapport est actuellement transformé en un document qui	La Réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur s'est tenue les 4 et 5 novembre 2009. Les exposés et les podcasts sont disponibles à l'adresse <a href="http://www.wipo.int/meetings/fr/2010/wipo_cr/lic_ge_10/">http://www.wipo.int/meetings/fr/2010/wipo_cr/lic_ge_10/</a>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		aux pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la concession de licences; une réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur sera organisée.				sera présenté à la septième session du CDIP (mai 2011).  Participation à un séminaire national sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence à Damas (Syrie) en octobre 2010 et réunion de coordination avec l'IPEA à Rio de Janeiro en novembre 2010) à propos de l'étude sur les simulacres de procès (dont la fin est prévue en juin/juillet 2011). Visite à Washington D.C. (décembre 2010) pour examiner la mise en œuvre du projet.	
19, 24, 27	"Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès aux savoirs" DA_19_24_27_01	Le premier élément de ce projet, concernant le droit d'auteur, vise à fournir aux États membres une source d'informations pertinentes et objectives sur les possibilités qu'offrent les nouveaux modèles de diffusion d'information et de contenu créatif, axée sur l'éducation et la recherche, la conception logicielle et les services d'information électroniques (p.ex., presse électronique et informations émanant du secteur du public).	24 mois	En cours d'application depuis janvier 2010	Réunir des informations et explorer les possibilités offertes par le système du droit d'auteur, y compris ses éléments de flexibilité, et différents modèles pour administrer le droit d'auteur de manière à faciliter l'accès au savoir, l'accent étant mis plus particulièrement sur : l'éducation et la recherche; les pratiques en matière de conception de logiciels, y compris les logiciels libres et ouverts; et l'information électronique (p. ex., la presse électronique et l'information émanant du secteur public).	Droit d'auteur La réalisation de l'étude sur "l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs" a été demandée aux experts sélectionnés. Cette étude est divisée en trois parties : l'éducation et la recherche; les pratiques en matière de conception de logiciels et l'information émanant du secteur public.  Numérisation de documents nationaux de propriété industrielle	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		Le second élément est consacré à la numérisation de documents nationaux de propriété industrielle en vue de créer une base de données facilitant l'accès du public au contenu numérique et de renforcer les compétences nécessaires à la création d'une base de données nationale, afin de faciliter l'accès des utilisateurs aux informations relatives à la propriété intellectuelle.			Contribuer à réduire l'inégalité des savoirs entre pays industrialisés et pays en développement (en particulier les PMA) en numérisant les données de propriété intellectuelle, notamment les données nationales de propriété intellectuelle.	Six offices ont bénéficié d'une assistance en 2010. L'assistance de l'OMPI va de la simple fourniture de logiciels et d'une assistance technique à l'engagement de fournisseurs extérieurs pour numériser de très gros fichiers rétrospectifs de données de propriété intellectuelle.	
19, 30, 31	"Élaboration d'instruments d'accès à l'information en matière de brevets" DA_19_30_31_01	Ce projet vise à fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des services qui faciliteront l'utilisation de l'information en matière de brevets relative à une technique précise afin de favoriser l'innovation autochtone et la recherche-développement dans les PMA en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales. Des rapports panoramiques sur les brevets s'appuyant sur les vastes ressources d'information en matière de brevets permettront d'analyser des techniques	30 mois	En cours d'application depuis janvier 2010	Permettre aux parties prenantes dans le domaine de l'innovation, aux entreprises et aux décideurs des pays en développement de mieux comprendre les tendances fondamentales dans des domaines technologiques particuliers et leurs effets sur l'activité économique et la société, de sorte qu'ils puissent reconnaître et exploiter certains domaines de la technologie.  Renforcer les compétences en ce qui concerne la recherche et l'exploitation de l'information en matière de brevets et l'établissement de rapports panoramiques sur les brevets au moyen d'une formation axée, de manière efficace et pratique, sur	Rapports panoramiques sur les brevets L'élaboration de cinq rapports panoramiques sur les brevets portant sur les vaccins, l'Atanavizir, le Ritonavir, la cuisson et la réfrigération à l'énergie solaire a été demandée et ces rapports sont sur le point d'être terminés et seront disponibles pour la douzième session du comité. Une coopération a été établie avec plusieurs organisations intergouvernementales, dont l'OMS, l'UNITAID, la FAO, l'UIT, l'ONUDI et la CCNUCC. Cette coopération a permis de recenser les thèmes spécifiques pour les rapports susmentionnés et de	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		<p>particulières et les droits d'auteur qui s'y attachent pour certains domaines de la technologie; un service d'assistance pédagogique en ligne disponible sous la forme d'un DVD ou sur l'Internet permettra de se former à l'utilisation et à l'exploitation de l'information en matière de brevets; et des conférences, des ateliers et des cours de formation seront organisés à l'intention des utilisateurs et plus particulièrement du personnel des centres de technologie et d'appui à l'innovation.</p>			<p>le point de savoir comment, pourquoi et où effectuer des recherches sur les brevets.</p> <p>Faciliter les discussions et l'échange de données d'expérience, de vues et de pratiques recommandées dans le domaine de l'information en matière de brevets en invitant les utilisateurs à se réunir régulièrement.</p>	<p>déterminer le mandat décrivant les questions spécifiques à examiner dans le cadre de ces rapports.</p> <p>Service d'assistance pédagogique en ligne La stratégie générale relative au service d'assistance pédagogique en ligne a été convenue et établie. La table des matières a été convenue et achevée. première phase de la mise en œuvre a commencé en septembre 2010, en vue de l'engagement des spécialistes chargés du service d'assistance pédagogique en ligne et de l'équipe qui sera chargée du contenu de ce service. Le service d'assistance pédagogique en ligne sera achevé à la fin de 2011.</p>	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
33, 38, 41	“Projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement” DA_33_38_41_01	<p>i) Concevoir, élaborer et mettre en œuvre un cadre durable et cohérent de suivi et d'évaluation axé sur les résultats, portant sur les activités de l'OMPI liées au développement, ainsi que sur les recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>ii) Viser à renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.</p> <p>iii) Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération pour le développement afin de jeter les bases pour la poursuite des travaux.</p>	24 mois	En cours d'application depuis janvier 2010	<p>Adapter et renforcer le cadre de gestion axée sur les résultats actuellement mis en œuvre par l'OMPI afin de veiller à ce que l'accent soit mis, dans tous les programmes pertinents, sur l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement, y compris l'assistance technique, et fournir des instruments de gestion supplémentaires pour répondre aux besoins spécifiques en rapport avec les 45 recommandations, ainsi qu'aux besoins du CDIP en matière d'établissement de rapports.</p> <p>Contribuer à la mise en place, au sein de l'Organisation, d'une culture du suivi et de l'évaluation, en particulier en ce qui concerne l'incidence de tous les programmes pertinents sur le développement, et collecter et utiliser de manière systématique les données relatives à l'exécution du programme pour garantir les obligations redditionnelles et appuyer la prise de décision en connaissance de cause par l'Organisation et ses parties prenantes.</p>	<p>Un travail d'inventaire a été entrepris afin de juger de la pertinence des résultats du cadre de gestion axée sur les résultats (programme et budget 2010-2011) en vigueur du fait qu'il avait trait au développement et d'intégrer la dimension du développement ainsi que les projets et recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>Une analyse macroéconomique de l'état de la gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation a été réalisée.</p> <p>Neuf ateliers sur la gestion axée sur les résultats ont été organisés pour chaque secteur; ils portaient sur l'amélioration des cadres de gestion axée sur les résultats pour le programme et budget 2012-2013 sur l'amélioration de l'intégration des recommandations et des projets du Plan d'action pour le développement.</p> <p>Le projet de mandat pour l'examen externe de l'assistance technique de l'OMPI a été diffusé aux États membres en juillet 2010.</p>	<p>Le mandat révisé intégrant les observations formulées par les États membres avait été publié sur le site Web de l'OMPI à l'adresse <a href="http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=147456">http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=147456</a></p>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
					Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer indépendamment et objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.	L'examen externe de l'assistance technique de l'OMPI est en cours.	
35, 37	"Projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique" DA_35_37_01	Le projet consiste en une série d'études sur le lien entre la propriété intellectuelle et les différents aspects de la performance économique dans les pays en développement. Il s'agirait de réduire le déséquilibre des connaissances auquel sont confrontés les décideurs dans ces pays s'agissant d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de propriété intellectuelle favorisant le développement. Les études envisagées seraient axées sur trois grands thèmes : l'innovation sur le plan intérieur, la diffusion internationale et nationale du savoir et les caractéristiques institutionnelles du système de la propriété intellectuelle et ses incidences économiques. Ces études seraient mises en œuvre par des équipes de recherche associant le	36 mois	En cours d'application depuis juillet 2010	Promouvoir une meilleure compréhension des effets socioéconomiques de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.  Création de capacités d'analyse dans les pays où peu d'études économiques sur la propriété intellectuelle ont été entreprises jusqu'ici.	Plusieurs États membres de l'OMPI ont fait part de leur intérêt pour la réalisation d'une étude économique nationale et l'équipe de projet de l'OMPI a établi des propositions en vue de construire de nouvelles séries de données et méthodes analytiques. Le début de la mise en œuvre des premières études est prévu pour le premier semestre de 2011.	



REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		Bureau de l'économiste en chef de l'OMPI, des experts internationaux et des chercheurs locaux.					
19, 30, 31	“Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement” DA_19_30_31_02	Ce projet vise à contribuer au renforcement des capacités nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique appropriée en tant que technologie appropriée pour répondre aux enjeux de développement recensés auxquels sont confrontés les pays les moins avancés (PMA). Ce projet examine notamment les solutions visant à faciliter l'accès aux technologies appropriées pouvant être mises en place avec la collaboration d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans les PMA.	24 mois	En cours d'application depuis juillet 2010	Permettre aux parties prenantes dans le domaine de l'innovation, aux entreprises et aux décideurs des pays en développement de mieux comprendre les tendances fondamentales dans des domaines technologiques particuliers et leurs effets sur l'activité économique et la société, de sorte qu'ils puissent reconnaître et exploiter certains domaines de la technologie.  Renforcer les compétences en ce qui concerne la recherche et l'exploitation de l'information en matière de brevets et l'établissement de rapports panoramiques sur les brevets au moyen d'une formation axée, de manière efficace et pratique, sur le point de savoir comment, pourquoi et où effectuer des recherches sur les brevets.  Faciliter les discussions et l'échange de données d'expérience, de vues et de pratiques recommandées dans le domaine de l'information en matière de brevets en invitant les utilisateurs à se réunir régulièrement.	Le processus de mise en œuvre du projet a commencé dans les trois pays les moins avancés : le Bangladesh, le Népal et la Zambie. Tous les pays ont sélectionné des experts nationaux pour la mise en œuvre du projet et sont en train de nommer des experts internationaux. Certains pays ont établi des groupes d'experts nationaux tandis que d'autres sont en train de mener des consultations pour la mise en place de groupes d'experts nationaux.	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
4, 10	<p>“Propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA” DA_4_10_01</p>	<p>Le projet vise à aider les communautés locales des pays en développement et des PMA à concevoir et exécuter des stratégies en vue d'une utilisation adéquate de la propriété intellectuelle dans la création de marques de produits, en se concentrant particulièrement sur les indications géographiques et les marques.</p>	36 mois	En cours d'application depuis juillet 2010	<p>Contribuer au développement des entreprises des communautés locales en mettant en place des alliances stratégiques d'associations de producteurs et d'agriculteurs, de PME et d'institutions publiques, pour créer des marques de produits grâce à l'utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Sensibiliser à l'incidence de la création de marques de produits sur le développement des entreprises des communautés locales et des PME locales, dans le cadre des priorités du développement durable.</p> <p>Mettre davantage l'accent, dans le cadre des programmes et des activités d'assistance technique, sur les besoins des PME qui sont spécifiquement chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles.</p>	<p>Lancés en Thaïlande et au Panama, une série d'outils pratiques comprenant des schémas conceptuels et un questionnaire de référence, ont été mis au point afin d'aider les communautés locales à déterminer les stratégies de marque les plus appropriées à leurs produits. Ces outils sont actuellement à l'essai dans les deux premiers pays pilotes afin de garantir un processus mené sous la conduite d'un pays. Dans chaque pays, plusieurs produits présentant un fort potentiel de valorisation de marques ont été recensés et des consultants locaux ayant une bonne connaissance du cadre juridique, économique et réglementaire du pays ont été recrutés afin de garantir un processus mené sous la conduite d'un pays.</p>	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
19, 25, 26, 28	“Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs” DA_19_25_26_28_01	<p>Ce projet comprend une série d'activités permettant d'étudier les initiatives et les politiques relatives à la propriété intellectuelle pouvant promouvoir le transfert de technologie, au profit notamment des pays en développement.</p> <p>Il se composera de cinq volets devant mener progressivement à l'adoption d'une liste de propositions, de recommandations et de mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie.</p> <p>Le projet comprendra les activités suivantes :</p> <p>i) l'organisation de cinq réunions régionales de consultations sur le transfert de technologie, dont les critères de participation et le mandat seront définis par les États membres; ii) la réalisation d'un certain nombre d'études analytiques examinées par des pairs, dont des études économiques et des études de cas sur le transfert de technologie au niveau international, qui permettront d'alimenter le forum d'experts de haut</p>	27 mois	En cours d'application depuis janvier 2011	<p>Permettre aux parties prenantes dans le domaine de l'innovation, aux entreprises et aux décideurs des pays en développement de mieux comprendre les tendances fondamentales dans des domaines technologiques particuliers et leurs effets sur l'activité économique et la société, de sorte qu'ils puissent reconnaître et exploiter certains domaines de la technologie.</p> <p>Renforcement des activités et les travaux en vue d'étudier les politiques et les initiatives de transfert de technologie relatives à la propriété intellectuelle et l'utilisation des flexibilités des instruments internationaux de propriété intellectuelle afin de promouvoir le transfert et la diffusion de technologie.</p> <p>Amélioration, notamment par les pays développés, des initiatives visant à encourager la coopération entre les instituts scientifiques et de recherche des pays développés et en développement.</p> <p>Étude et recensement des politiques et des mesures relatives à la propriété intellectuelle qui pourraient être adoptées par les États membres, notamment les pays</p>	s.o.	s.o.

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		<p>niveau; iii) l'organisation d'un forum d'experts internationaux de haut niveau sur le thème "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs" afin d'analyser les besoins dans le domaine du transfert de technologie et formuler des propositions concernant la liste susmentionnée de propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie. Les critères de composition et le mandat de ce forum de haut niveau seront déterminés par les États membres; iv) la création d'un forum sur le Web intitulé "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs"; et v) l'incorporation, dans les programmes de l'OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation des activités susmentionnées, après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale.</p>			<p>développés, pour favoriser le transfert et la diffusion de technologie.</p>		

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	DURÉE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
36	“Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle” DA_36_1	Ce projet permettra de lancer et d'explorer toute une série d'activités relatives à l'échange de données d'expérience sur les environnements d'innovation ouverte (y compris les environnements axés sur les utilisateurs dans lesquels les utilisateurs créent conjointement des produits novateurs dans le cadre d'accords de partenariat ouvert) dans les pays développés comme dans les pays en développement, ainsi que les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.	30 mois	En cours d'application depuis janvier 2011	Échange de données d'expérience entre les parties prenantes de l'OMPI sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle.	s.o.	s.o.

[Fin de l'annexe II et du document]